51e Année — 1937 — N° 1

Samedi 2 Janvier 1937

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N°s de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.

LE
Syndicat Central des Agriculteurs
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
avec ses Meilleurs Vœux pour l'Année 1937

L'Année prochaine aux champs

Une année passée, une autre vient. Ces mots, qui ne sortent pas de la banalité journalière, sont cependant prodigieusement lourds de sens.

Pour les 20 millions de Français qui vivent de la glèbe, qu'a été 1936, que sera 1937 ? — Hier, demain.

L'année qui finit a été caractérisée par une certaine revalorisation des prix agricoles. Une partie en est chimérique, c'est celle due à l'ambiance, financièrement à la dérive. L'autre est naturelle, due au désencombrement, elle provient des conditions nouvelles de l'économique. Elle s'est manifestée sur le marché national, mais surtout sur le marché mondial. Nous ne nous intéressons qu'à cette dernière tranche, seule elle est bienfaisante.

Trois denrées de tête déterminent l'aise ou le malaise de nos exploitations rurales : blé, viande, vin.

En 1936, le prix du blé dans l'Univers a été en s'améliorant. Il y a eu diminution des stocks et réduction considérable de la production.

A l'intérieur, les excédents ayant été résorbés, les prix sont passés de 75 francs en janvier à 120 francs en juin (francs-Poincaré, sur marché libre). Ils seraient sans doute à 170 maintenant si la taxation artificielle à 140 n'était pas venue les brider.

A la suite de la dévaluation, les Agriculteurs ont demandé une revalorisation de la taxe. Les Pouvoirs Publics ne leur ont pas donné satisfaction. Le Ministre a été cependant obligé de promettre que si les indices du coût de la vie rurale montaient de 25 %, la hausse serait automatique. Nous en sommes là.

Au début de 1936, la viande de bovin se traitait à 3 francs, la voici à 4. Nous sommes sur le marché libre ; une partie de cette progression est due aux excellents décrets-lois de 1935 : protection douanière renforcée, contingents réduits, désencombrement. Nous devons cela à la vigilance de l'Association Générale des Producteurs de Viande.

Cette revalorisation a été aussi favorisée par les lois économiques naturelles. En sus de la dévaluation de la monnaie, nous avons eu une hausse mondiale des viandes, des aliments exotiques, tourteaux, riz, maïs, etc... Tout s'enchaîne.

Il faut enfin, hélas, tenir compte comme élément d'activité commerciale chez nous, de l'état militaire de l'Europe : guerres, révolutions, réarmement provoquent une demande intense de chevaux, de mulets et de boites de singe. Les cours en profitent largement pour les voisins.

Si viande et blé relèvent du marché universel, celui du vin est strictement national. L'excellence du Statut de la Viticulture (1933-1934-1935) est là pour soutenir et régulariser les cours. L'arrêt des plantations, la distillation et le blocage, l'échelonnement des ventes se sont révélées mesures efficaces. Il convient de rendre hommage, en parlant vigne, à l'action merveilleuse de la Fédération Nationale de la Viticulture. Elle a tout fait.

Tel est le tableau du passé. Sans être enthousiasmant, il est réconfortant. Que sera l'avenir ?

Si rien d'anormal n'arrive, nous sommes en droit d'espérer au moins le maintien des positions acquises. Il ne faudrait, par exemple, pas que le coût général de la vie soit majoré. Tout serait à refaire. Tout n'est-il pas relatif. La marge de bénéfice seule nous intéresse ; le reste n'est qu'affaire de chiffres nominaux. Les engrais, machines, etc... pourront-ils se maintenir au cours actuel ?

Les Etats-Unis, l'Angleterre, les Pays du Nord, etc... sont en pleine reprise économique. Si en notre pauvre France on ne fait pas trop de maladresses relativement à notre politique commerciale et agraire, si la sagesse et le calme reviennent, l'année qui arrive peut être bonne pour le cultivateur.

Oui bonne ! Bonne matériellement s'entend. Moralement, spirituellement, que sera-t-elle ? Là c'est une autre histoire. Le bonheur, quoi de plus relatif sur la Terre.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Le Congrès de la Pomme et du Cidre

De notre confrère « Ar Vro Goz » :

Le Congrès de la pomme et du cidre s'est tenu à Quimper le 12 décembre, sous la présidence de M. de Guébriant.

Les organisateurs de ce congrès doivent en être félicités.

Nous regrettons de ne pas disposer d'une place suffisante pour donner un résumé même très bref des exposés documentés sur la fumure rationnelle des vergers, les ennemis du pommier, les traitements, la création des vergers d'essais, le surgreffage, la pomme à couteau, les transports, la conservation des fruits et les meilleures variétés.

Nous tirons seulement les lignes qui suivent, de l'exposé de M. Calandron, professeur à l'Ecole d'Agriculture de Rennes, sur la fabrication du cidre, où il est indiqué notamment ce qu'il ne faut jamais faire pour la fabrication du cidre.

1° RECOLTE ET TRANSPORT.

Ne jamais laisser les pommes se gâter à terre; donc, pratiquer le ramassage chaque jour. Ne pas ramasser ensemble pommes saines et pommes pourries. Il est dangereux pour le cidre de laisser les pommes être piétinées par les bestiaux, au cours du ramassage, ni les écraser avec les roues des voitures.

Ne pas charger violemment.

Ne pas utiliser de fourches à dents aiguisées ni de pelles coupantes.

Ne pas décharger les pommes sans l'emploi d'un plan incliné.

Ne pas conserver les fruits sous une hauteur supérieure à un mètre (pour les pommes mi-dures).

2° LE STOCKAGE.

Ne pas stocker les pommes à même le sol.

Ne pas laisser à la pluie ni aux gelées.

Ne pas les enfermer dans un local sans air où elles peuvent s'échauffer.

3° LAVAGE DES POMMES.

Ne pas laver la pomme avec une eau non potable.

Ne pas laver la pomme avec de l'eau de mare, avec toujours la même eau, même si celle-ci était potable au début du lavage. L'eau doit toujours être propre.

En cidrerie, la quantité d'eau devrait être telle que l'industriel ne devrait jamais être obligé de décanter cette eau dans une fosse et de la renvoyer en tête de canalisation.

4° EGOUTTAGE DES POMMES.

Ne pas oublier d'égoutter les pommes.

Ne pas laisser rouiller les ustensiles métalliques.

5° BROYAGE OU RAPAGE.

Ne pas utiliser d'appareils donnant une pulpe irrégulière ou des « semelles ».

Ne pas acheter d'appareils non munis du dispositif de sécurité.

Pour de petits débits, préférer le broyeur à la rape.

6° CUVAGE.

Ne jamais utiliser une eau non potable.

Ne pas oxyder à demi la pulpe. Mieux vaut cuver à l'abri de l'air lorsque l'on ne connait pas ses variétés.

Ne pas laisser cuver la pulpe râpée plus de 4 heures.

Ne pas laisser cuver la pulpe broyée plus de 20 heures.

7° PRESSURAGE.

Ne pas obturer les fissures de la maie avec une substance quelconque.

Ne pas employer un pressoir sans l'avoir soigneusement nettoyé.

Ne pas utiliser la pomme ni les joncs, ni les roseaux pour le montage et le drainage.

Ne pas presser violemment, surtout au début.

Ne pas bêcher ni recouper le marc; il est préférable de faire un rémiage dès qu'il ne s'écoule plus.

8° REMIAGES.

Ne pas attendre pour continuer les opérations suivantes qui seront rapidement menées pour éviter la multiplication de ferments acétiques.

Ne pas utiliser une eau non potable.

Ne pas croire « que la fermentation détruit tout ».

Ne pas ajouter au marc plus de 50 % d'eau.

Ne pas faire la macération à l'air.

Ne pas faire de rémiage pendant une durée supérieure à 12 heures.

Ne pas attendre pour monter la maie et pour presser.

Ne pas faire plus de deux rémiages.

9° DEFECATION.

Ne pas utiliser le matériel insuffisamment propre, mal protégé de l'attaque de l'acide malique.

Ne pas remuer le liquide pendant toute la durée de la défécation.

Ne jamais rien ajouter pour activer ou ralentir la défécation. Sauf à titre d'essai, ne pas ajouter de levures sélectionnées sans l'emploi de l'anhydride sulfureux.

Ne pas trop remplir les tonneaux; même si l'on fait bouillir au dehors, le chapeau reste imfergé dans le liquide et tend à retomber.

Ne pas laisser les écumes séjourner sur les tonneaux ou à même le sol, si l'on fait bouillir en dehors.

Ne pas remplir totalement les cuves de défécation, afin qu'une couche de gaz carbonique s'établisse au-dessus du chapeau et empêche le développement de microorganismes aérobies.

Ne pas remplir les cuves ou les tonneaux de défécation en plusieurs fois : on compromettrait la coagulation.

Ne pas soutirer avant que le moût soit devenu liquide.

Ne pas attendre la chute du chapeau.

Ne pas soutirer à l'air.

Ne pas utiliser des seaux, mais une pompe en bronze (ou matériaux inattaquables) ne prenant pas l'air.

10° CONSERVATION DU CIDRE.

Ne pas avoir de celliers chauds et humides.

Ne pas élever la température, à moins de désirer un cidre rapidement cuit.

Ne pas aérer, à moins de désirer un cidre rapidement cuit.

Ne pas utiliser de trop grandes cuves de garde : la température s'élève facilement, elles restent en vidange trop longtemps; plus de deux ou trois jours et le liquide s'altère (maladies chimiques et microbiennes des cidres).

Ne pas exagérer le nombre des soutirages qui sont des causes d'aération du cidre (augmentation de la vitesse de fermentation, tendance à la piqûre et au noircissement).

Ne pas soutirer lorsque la température extérieure est relativement élevée (10°) et lorsque le baromètre baisse.

Ne pas soutirer en aérant.

Ne pas mettre le liquide dans des récipients mal lavés, mal nettoyés, mal désodorisés.

Ne pas pratiquer le soutirage lorsque la densité devient inférieure à 10 l. 5.

Ne pas laisser les fûts (ou cuves) demi-pleins même quelques heures, l'air étant d'autant plus nuisible que la fermentation est plus complète.

Ne pas répandre à la surface une huile autre que l'huile de vaseline ou paraffine; même l'huile de table donne un goût.

Ne pas fermer totalement les cuves ni les tonneaux pendant la période de fermentation principale ni secondaire.

Ne jamais couper les cidres entre eux sans avoir fait un essai d'une quinzaine de jours sur quelques litres.

Un Brin de Causette...

Ça y est ! On a fini par l'enterrer quand même. Qu'elle repose en paix et qu'on en parle plus !

Tranquilisez-vous... c'est de l'année 1936 que j'voulons parler.

Elle est morte et ben enterrée — sans cérémonie de première classe, sans pleures et sans crissements de dents. D'ailleurs quoi c'est qu'elle nous laisse comme souvenirs ou comme héritage ?

L'an dernier, à pareille époque, j'vous disais : « Espérons qu'on aura pas de déluge, de guerre, ni de choléra et que si qui a des invasions quéconques de parasites destructeurs, ça sera putôt dans le champ des ouasins, très loin des nôtres... »

Comme de juste, c'était point des prouphéties (rapport que père Jeannot n'avant ren d'un astroulogue) mais ses souhaits n'avant guère été exausés, comme chacun a pu se rendre compte. Si qui a point eu de déluge de par chez nous, du moins beaucoup ont souffert des inondations — et les indemnités seront touchées à la Saint Glin-Glin !

Si qui a point eu de guerre Dieu merci, nous avons ben failli être embarqués, sac au dos, pour les armées du Négousse, du Ras Taquouère, de Cabarello, ou pour les biaux yeux de la Passionnaria... tant qu'il est vrai qu'on se cogne aux quatre coins du globe et que demain on cherchera à nous embrigader pour la Chine, dans les régiments de Chang-Sue-Chek, ou de Sakarin-Oskoff.

— Et le choléra ? Ben sûr y en avant que dans les Indes et dans les Balkans. Mais nous avons eu la grippe espagnole et des pidémies de fièvres « popular » qu'avant bigrement ébranlé not' constitution. C'est à c'tui là qui tirera la couverture de son côté,

Quant à les invasions de parasites; on a t'été copieusement servis en 1936, avec c'te cochylis, eudémis, les doryphores et tertous ces indésirabes. Même qu'on nous a doté d'une Office du Blé !... Après les charançons, c'est un autre sorte de parasites, qu'on a point encore trouvé de médicaments.

— A présent que va nous réserver l'année 1937 ? Mieux valant point faire de prédications, car elles seriant ben capabes, encore un coup, de se réaliser. Y en a qu'avant fait des bouquins, où qui prédisent que 1937 sera une année de relèvement — mais que le sang coulerait avant le printemps ? En attendant, y ramassant de la galette à vendre leurs papiers. C'est un filon comme une autre.

Qui vivra, voira ! Unissons-nous pour nous défendre. Et pisque nous sommes su le seuil de la nouvelle année, entrons y d'un pied ferme ! J'vous la souhaite à tous, grands et p'tits, amis lecteurs, bonne et heureuse. Une riche santé d'abord à tout la famille, c'est le principal. Un bon moral et du courage — y en a besoin an'hui. Enfin, des récoltes pépères, à des prix revalorisés, pour nous permettre de vivre en paix... en attendant de gagner le gros lot.

— A la vôtre, d'un bon cœur ! Bonne chance et bon vent pour la « grand'année » 1937.

maître Jeannot

La REUNION ANNUELLE DE LA Commission Interministérielle de la Viticulture

Pour la campagne 1936-37, les disponibilités totales atteignent 66.812.994 hectolitres.

En conséquence, cette année, il n'y aura ni blocage, ni distillation obligatoire.

La Commission conseille au Gouvernement de laisser jouer l'article 8 sur l'échelonnement des ventes.

La Commission interministérielle de la viticulture s'est réunie, le 22 décembre, au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Georges Monnet, entouré de MM. Barthe, député, président de la commission, et Capus, sénateur.

Rarement, réunion de la Commission interministérielle de la viticulture rassembla autant de monde.

Nous publions ci-dessous quelques extraits des intéressants rapports qui y ont été présentés :

Rapport de M. Dubois
Administrateur des Contributions Indirectes

Au cours des réunions qu'elle a tenues aux mois de décembre 1934 et 1935, votre Commission avait dû se préoccuper de l'assainissement d'un marché sur lequel pesaient des disponibilités supérieures à 102 millions d'hectolitres de vin. Cette année-ci, la situation est modifiée; la récolte proprement dite n'excède pas pour la métropole et l'Algérie réunies : 51 millions 025.836 hectolitres, ce qui, avec des stocks de 15.787.158 hectolitres déclarés avant le 1er octobre 1936 et dont vous connaissez déjà le chiffre, donne un ensemble de ressources de 66.812.994 hectolitres. Ni le blocage, ni la distillation obligatoire, même sous forme d'alcool vinique, ne sont donc applicables puisque ces mesures ne doivent jouer, aux termes de la loi, que si les disponibilités globales constituées par la récolte et les stocks des années précédentes excèdent 70 à 72 millions d'hectolitres. En réalité, la question qui se pose, aujourd'hui, est celle de savoir si le marché pourra être approvisionné, bien qu'il soit toujours délicat de formuler des pronostics dans un domaine où l'évolution des habitudes semblerait contredire les faits les mieux établis, il est possible de répondre par l'affirmative, en se basant sur l'expérience du passé. Nous le verrons du reste tout à l'heure.

Au lieu d'avoir à vous prononcer sur des décrets de blocage et de distillation obligatoire, vous allez avoir à formuler votre avis, d'abord sur un décret tendant à libérer les vins qui demeurent bloqués des récoltes antérieures à 1936, ensuite sur l'application de l'article 8 du décret-loi du 31 juillet 1935 relatif à l'échelonnement des ventes.

Discours du Président Edouard Barthe

Si pour notre commodité, déclare M. Barthe, n'ayant en vue, comme après 1924 que la poursuite des hauts prix, nous ne limitions notre action qu'à une campagne, nous n'aurions qu'à prendre acte des chiffres que vient de lire M. le Directeur général des Contributions indirectes pour affirmer que la nature s'est chargée de mettre fin à la crise.

Ce serait certes la politique la plus facile à suivre mais nous manquerions à nos devoirs parce que nous préparerions un pénible réveil à la masse des vignerons.

La nature cette année, à l'inverse de 1934 et de 1935, a accablé non pas une région mais toutes les régions de France et d'Algérie de calamités qui, successivement ont réduit pour toujours, amenuisé davantage la récolte au point que cette dernière comptera parmi les plus déficitaires qu'ait connues la France.

CONTRASTE ENTRE LES RECOLTES

Alors que les deux précédentes années ont battu le record de l'abondance nous enregistrons, cette année, la production la plus misérable. Il faut observer que, contrairement aux précédentes campagnes de ce quart de siècle, nous constatons une uniformité dans l'abondance comme dans la misère alors que, généralement, il y avait des différences profondes entre les régions, ce qui permettait d'établir des récoltes moyennes.

Ce n'est pas sur des cas exceptionnels, qui déroutent les hommes, qu'il faut baser une politique d'avenir. Le bon sens exige que l'on base les prévisions de récolte non point sur des chiffres en flèche, mais sur des moyennes.

EN PERIODE DE CALME IL FAUT PREVOIR L'AVENIR

C'est en période calme que l'on doit songer aux mesures permanentes capables d'assainir le marché pour indiscutablement écouler les récoltes à des cours capables de rémunérer le travail du vigneron.

La confiance est revenue, un grand souffle d'espoir est passé sur nos communes ; il faut profiter de cette situation pour librement nous expliquer avec les pouvoirs publics afin de dissiper les malentendus s'il en existe encore et d'adapter la législation aux besoins du pays parce qu'il faut tenir le plus large compte des droits légitimes des régions.

PAS DE PAROLES MAIS DES ACTES

Il faut affirmer non par des paroles sans lendemain, mais par des faits la grande unité viticole.

Conquérir la sécurité du lendemain, c'est souscrire une assurance sur l'avenir, mais il faut payer la prime; il faut donc savoir faire tous les intérêts égoïstes et même, s'il le faut, accepter certains sacrifices.

Créer un grand mouvement de confiance raisonnée s'est s'assurer la meilleure arme pour défendre le marché et cela, quelle que soit l'importance des récoltes.

L'heure est venue au moment où le proche avenir ne nous donne aucune inquiétude de porter plus loin nos regards.

POUVONS-NOUS ASSURER LA TOTALE SECURITE ?

Pouvons-nous affirmer que pour une longue période en l'état des choses présentes la sécurité du vigneron est garantie ?

A une question aussi précise, je réponds oui.

ASSURER LA PERMANENCE DE LA LEGISLATION

Ne perdons pas de vue, Messieurs, que l'on n'a cessé de protester contre l'instabilité des lois et des décrets. Il convient, c'est nécessaire, de fixer l'avenir.

Le pays le veut : il est attaché à la législation et les échos venus de nombreuses manifestations qui se sont déroulées en France et en Algérie en sont une preuve tangible. On constate en effet que, peu à peu, en présence du danger que procurait à l'ensemble du pays l'anarchie du marché, il s'est forgé une véritable unité viticole que nous avons le devoir une fois pour toutes de définir et de consolider.

ASSAINISSEMENT, ECHELONNEMENT, FINANCEMENT

Voilà la trilogie acceptée, je pourrais dire acclamée partout.

Mais comment appliquer ce programme pour le rendre invulnérable et le défendre contre les manœuvres de tous ceux qu'il gêne ?

(LIRE LA SUITE EN 3e PAGE)

Emploi de l'Explosif « Agricole » dans les plantations fruitières

Une fosse de plantation creusée uniquement à main d'homme, si large soit-elle, ne représente qu'une cuvette de terre ameublie au milieu d'un bloc compact, cuvette dans laquelle se rassemble toute la pluie pendant la période d'hiver; au printemps, lors de la reprise, les arbres végètent et poussent misérablement.

Du soin apporté à la plantation de l'arbre fruitier, dépendent en grande partie sa vitalité et la rapidité avec laquelle il produit ses premiers fruits; c'est pourquoi les agriculteurs de progrès n'hésitent pas à employer l'explosif « agricole » pour la préparation de leurs vergers.

AVANTAGES DE L'EMPLOI DE L'EXPLOSIF « AGRICOLE »

L'emploi de l'explosif « agricole » dans la préparation des vergers vous permettra :

— d'ameublir le sol et le sous-sol dans tous les sens et à une grande profondeur ; d'augmenter ainsi leur capacité d'absorption;

— de faciliter le développement de longues racines qui trouveront le chemin libre dans les nombreuses fissures produites par l'explosion;

— de détruire les parasites du sol et les germes de maladies cryptogamiques, par le dégagement des gaz;

— De faciliter le mouvement de l'eau dans le sous-sol : remontée des réserves souterraines vers la surface pendant l'été, drainage pendant l'hiver;

— de laisser au sol des produits azotés nitrés, résidus des explosions;

— d'incorporer intimement dans le sous-sol des engrais minéraux complémentaires;

— de réduire le défaut de reprise des jeunes plants;

— de hâter la croissance;

— de hâter la première mise à fruits de 2 à 3 ans;

— de planter rapidement;

— de planter sur les coteaux et sur les terrains pierreux;

— de planter sur l'emplacement de vos vieux arbres, sans crainte du pourridié et du puceron lanigère, tous les débris organiques étant désinfectés par les gaz de l'explosion.

MODE D'EXÉCUTION DES SAUTAGES

Une fois l'emplacement des trous choisi, creuser un avant-trou avec une barre de 32 à 35 millimètres de diamètre, jusqu'à la profondeur de 60 à 70 centimètres.

Dans les terrains normaux ou même argileux, une seule cartouche est nécessaire, deux pour les terrains caillouteux; dans ce dernier cas, la profondeur du trou de mine doit être augmentée de 15 centimètres.

M. Laurent RIGOTARD, ingénieur à la **Société Commerciale des Potasses d'Alsace**, et fervent adepte de l'emploi de l'explosif, recommande de mettre au fond du trou de mine, un kilo du mélange d'engrais suivant :

Sulfate d'ammoniaque.....	2 kil.
Scories de déphosphoration...	3 kil.
Sulfate de potasse.....	4 kil.

Dans ce cas, les trous de mine d'une cartouche doivent avoir 70 à 80 centimètres; ceux de deux cartouches, 90 centimètres à 1 mètre de profondeur.

Notez qu'il suffit d'une seule cartouche amorcée par trou de mine, cette cartouche faisant exploser toutes les autres.

RÉSULTATS OBTENUS

Après l'explosion, vous remarquez en surface une sorte de grosse « taupinière » ; dans le sous-sol, l'explosion a provoqué un puissant affouillement qui donne environ un mètre cube de terre meuble et de nombreuses fissures dans un rayon de 4 à 5 mètres autour du centre de l'explosion.

Il suffit ensuite, de dégager à la pelle l'emplacement nécessaire, pour placer les racines du jeune plant.

Pendant une journée de 10 heures, un homme de force moyenne peut faire sauter 50 mines et terminer à la pelle 50 fosses aux dimensions de 80×80 centimètres.

CHIMEX.

LA DÉFENSE PAYSANNE... A LA PAGE

Deux poids — Deux mesures

Les Producteurs de Blé seront-ils sacrifiés à la politique « de classe » antiagricole que poursuit avec ténacité le Gouvernement.

On peut le craindre. Les faits sont là, révélateurs ; ils montrent mieux que de longs discours comment on bafoue sans scrupule l'opinion agricole :

La loi monétaire prévoit la possibilité — avec la hausse du prix de la vie conséquence de la dévaluation — de reviser les salaires des ouvriers des villes et le prix du blé taxé par l'Office.

Pour les salaires il faut l'arbitrage d'un Comité spécial. Le Gouvernement, dès la première sommation des ouvriers, en précipite la création.

Par les journaux qu'il contrôle il mène campagne pour la révision des salaires.

Pour le prix du blé, il faut l'avis du Conseil Central de l'Office du Blé. Avant même que l'Office se soit réuni, le Ministre de l'Agriculture prononce, par deux fois, un veto catégorique contre la révision du prix du blé.

Ainsi, il a influencé par avance, contre l'intérêt agricole, un « avis » qui devrait être libre.

∴

Le Comité Directeur de l'A. G. P. B., réuni le 15 décembre, a réclamé catégoriquement, à l'unanimité, la révision immédiate du prix du blé.

Le Comité Directeur estime qu'avec le relèvement des prix il faut créer une Caisse de Compensation pour attribuer une ristourne aux producteurs ayant vendu avant la révision.

Si cette ristourne compensatrice se heurtait dans la pratique à des difficultés insurmontables, le Comité Directeur estime qu'il faut quand même relever le prix du blé.

Rien n'est comparable à l'injustice d'un prix du blé taxé au-dessous de sa valeur quand les frais de culture montent, quand les salaires des ouvriers des villes, déjà relevés, vont être relevés encore.

Déséquilibre entre la rémunération du travail des villes et la rémunération du travail paysan, le plus dur, toujours sacrifié.

Injustice qui pose — crûment — tout ce problème économique pour ou contre la paysannerie.

Contre cette injustice les masses paysanens se dresseront.

Le droit de douane sur le blé sera-t-il supprimé ?

Supprimer le droit de douane sur le blé ? La question s'est posée à l'Office du Blé. Elle n'a pas été résolue. Par 28 voix contre 13 (13 qui ne font même pas l'unanimité des délégués agricoles) l'Office a laissé pleins pouvoirs au Ministre de l'Agriculture pour régler cela à sa guise.

L'Office devait fixer le « prix de rétrocession » des blés durs que l'on va importer pour les besoins de la semoulerie.

Avant l'Office le blé étranger était acheté par l'industrie au prix mondial augmenté du droit de douane. Si ce prix était à un niveau élevé, les cours intérieurs bénéficiaient d'une marge de hausse. Hausse que la taxation du blé a supprimée.

L'Office allait-elle fixer le prix de rétrocession au niveau du prix mondial augmenté du droit de douane ou à un prix plus bas ?

L'intangibilité de la protection douanière a été revendiquée par quelques délégués agricoles, sans succès !

Discussion ensuite sur le prix. Les semouliers métropolitains demandent que le blé exotique leur soit rétrocédé à un prix, rendu dans les ports, inférieur au prix qu'ils paient les blés algériens. Les producteurs algériens demandent que, tout au moins, les blés importés ne reviennent pas « moins cher » à l'industrie que les blés algériens.

L'Office donne tort aux producteurs par 28 voix contre 13.

La majorité des trois quarts n'étant, quand même, pas acquise à la thèse des semouliers, c'est le Ministre qui tranchera.

Conclusions :

1° Echec grave sur une question de principe essentielle. La protection douanière, jusque-là garantie par la loi du cadenas, n'est plus respectée.

2° Le prix de rétrocession des blés importés risque d'être inférieur à celui des blés indigène. Menace immédiate pour les producteurs de blés durs. — Menace demain pour les producteurs de blés tendres.

Quelle arme donnée aux importateurs pour faire pression sur l'opinion publique — on sait par quels moyens — en faveur de grosses importations !

3° Un prix de rétrocession trop bas obligera l'Office à ristourner au semoulier — et demain au meunier — la majeune partie des droits de douane payés à l'importation.

Dès lors l'Office n'accumule plus aucune recette ; et que deviennent les fameux 400 millions qu'il doit mettre en réserve pour faciliter l'assainissement du marché en cas d'année excédentaire ?

Bloquant le prix au-dessous de la valeur réelle du blé, l'Office n'apportera plus aucun secours financier en année excédentaire pour défendre le prix du blé.

Alors ?

Le monopole d'importation et d'exportation

En quoi consiste ce fameux monopole que l'on a présenté à l'opinion agricole pendant des années comme le remède à tous les maux ?

On sait déjà que, par décret du 3 novembre, le Ministère s'est borné à rétablir le régime des permis d'importation en vigueur depuis 1931, sans apporter à l'opinion aucune garantie nouvelle.

De deux choses l'une : ou bien le régime antérieur — ce que nous croyons — donnait toute garantie et il ne fallait pas le critiquer, ou bien il était mauvais et il fallait le modifier.

En tous cas la loi était formelle. Le Gouvernement devait l'appliquer et non la tourner.

Mais il y a plus. La loi précisait que l'Office devait avoir le monopole des importations et des exportations de blé. Il est bien évident que le monopole devait traiter tous les blés sinon la mesure n'avait aucun intérêt.

Or le Gouvernement en a distrait — dans le décret du 3 novembre — les opérations du stock de sécurité. Et ceci lui permet d'acheter 1 million 1/2 de quintaux de blés yougoslaves, sous prétexte de renouveler le stock de sécurité.

On nous dit bien qu'une quantité équivalente sera exportée...

Voilà un truchement pour permettre au Gouvernement toutes les importations qu'il voudra. On évitera ainsi même la consultation de l'Office.

On se demande alors à quoi servira le monopole des importations et exportations ?

Le Gouvernement seul décide et, naturellement, il ne manquera pas de maisons de commerce internationales pour réaliser l'opération.

A. G. P. B.

POUR MIEUX COMPRENDRE

On lit dans la Presse :

« La Commission de l'Agriculture, réunie sous la présidence de M. Marcel Donon, a décidé, sur la proposition de MM. Donon et Dauzier, d'appeler l'attention du Ministre de l'Agriculture sur le danger que présente, pour les producteurs, l'élargissement excessif d'un certain nombre de contingents, spécialement ceux de l'orge de brasserie et des lentilles.

» Après une discussion, à laquelle ont pris part, outre le Président, MM. Queuille, Mando, Beaumont, Dormann, Potié, Lavoinne, Neuville, d'Harcourt et Borgeot, la Commission a chargé son Président de protester auprès du Ministre de l'Agriculture à la fois contre la réduction des droits de douane opérée en opposition avec les dispositions de la loi du cadenas sur certains produits agricoles, notamment les pommes de terre, et contre les augmentations d'importation de certains produits étrangers, malgré les engagements formels pris par le Gouvernement et sans consultation préalable des Organisations professionnelles. »

Ce communiqué nous amène à faire un certain nombre de commentaires.

Tout d'abord, la Paysannerie sera reconnaissante de l'action de la Commission de l'Agriculture du Sénat d'intervenir dans le sens de leurs grandes associations.

La Paysannerie constatera ensuite que le Gouvernement prend ses décisions sans consulter les Organisations professionnelles.

Enfin, elle constatera également, à bref délai, que pas plus que ses organisations professionnelles, et pour les mêmes raisons, ses sénateurs agricoles n'obtiendront satisfaction.

Parce que tout gravite à l'heure actuelle autour de la lutte entre la civilisation rurale ou paysanne et la civilisation citadine ou industrielle.

Nous ne pouvons qu'approuver très sincèrement un tel point de vue. Loin de s'opposer, syndicats et coopératives s'épaulent mutuellement. Selon les circonstances le syndicat devient la section locale de la coopérative, la coopérative l'organisme de vente du syndicat.

Travaillons donc, et sans relâche, à renforcer et multiplier nos syndicats : ce sera la meilleure façon d'aider efficacement nos coopératives. Ne disséminons pas trop non plus nos efforts : syndicat patronal, syndicat laitier, syndicat betteravier, groupement de défense paysanne, syndicat de défense contre les ennemis des cultures ne sont, en réalité, ne l'oublions jamais, que les branches d'un même arbre : LE SYNDICAT AGRICOLE.

André LEROY,

Président de l'Union des Syndicats agricoles de la Somme.

Les maraîchers vont-ils recommencer la grève ?

De notre excellent confrère « Le Progrès Agricole de l'Ouest » :

Les maraîchers de la région parisienne ont voté le principe d'une nouvelle grève qui ne sera plus seulement une grève d'avertissement, mais une grève générale à laquelle les maraîchers de province sont invités à se joindre. Cette décision a été prise par le Comité de Défense Maraîchère de la région parisienne, qui groupe à l'heure actuelle 54 comités locaux dont certains sont forts de plus de 400 membres. Au sein de ces Comités, ouvriers et patrons sont unis, et on peut dire que les délégués ouvriers ont été les premiers à proposer la grève.

Des entrevues avec les organisations existantes ont lieu pour permettre de créer un véritable front maraîcher, et, même si ces démarches ne donnaient pas de résultat, la grève n'en serait pas moins générale, attendu que les principaux dirigeants des organisations maraîchères sont en même temps les meilleurs militants des organisations qui ont donné l'ordre de grève.

Pourquoi cette nouvelle grève ? Parce qu'après six semaines d'avertissement les maraîchers n'ont pu obtenir satisfaction. Un programme de revendications extrêmement précis avait été déposé. L'assemblée des Présidents de Chambres d'Agriculture a appuyé plusieurs de ces revendications, mais vainement. Toutes les organisations maraîchères avaient demandé que, seuls, ceux qui vivent du travail de la terre puissent vendre des légumes afin d'éviter la concurrence désastreuse faite notamment par les retraités ou les bénéficiaires de courtes journées de travail. Les Chambres d'Agriculture avaient complété ce vœu en demandant l'établissement d'une carte professionnelle, et, comme le gouvernement semble vouloir abattre les cumuls, l'aboutissement de cette réforme paraissait devoir être obtenue rapidement.

Or, sur cette question importante, le ministre n'a rien fait. Cette concurrence désastreuse pour les producteurs professionnels de légumes va s'aggraver encore lorsque, dans quelques semaines, la loi de 40 heures sera généralisée dans l'industrie. Elle est particulièrement désastreuse, car ceux qui vendent ainsi des légumes ne se préoccupent pas beaucoup du prix. Quand on a déjà un salaire ou quand on a déjà une retraite, qu'importe si le prix des légumes baisse puisqu'on est assuré néanmoins de pouvoir acheter du pain. Et, lorsque les maraîchers tâchent d'obtenir la fermeté des cours, ces bénéficiaires d'une concurrence illicite viennent souvent entraver l'action des professionnels en cédant à n'importe quel prix leurs produits.

D'autre part, les droits de douane sur les pommes de terre ont été diminués de 5 francs les 100 kilos, ce qui montre la volonté du ministère de continuer sa politique de démobilisation douanière en un moment où toutes les autres nations rendent de plus en plus efficaces les barrières économiques qu'elles ont dressées autour de leur pays.

Dans tous les domaines, l'hostilité du ministère à l'égard des maraîchers s'est révélée. On se souvient des brimades infligées à nos camarades lorsqu'ils voulurent se réunir à Magic-City : deux heures avant l'ouverture des portes, la réunion fut interdite.

Le préfet de Seine-et-Oise a voulu se rendre aussi odieux que le ministre de l'Intérieur. Une réunion était organisée à Saint-Germain, réunion privée strictement professionnelle. Aucune publicité n'avait été faite; on n'avait envoyé ni tract, ni affiche; on n'avait pas parlé de la réunion dans les journaux, ce qui n'empêcha pas au dernier moment le préfet de Seine-et-Oise de l'interdire.

A 2 heures, nos adhérents étaient conviés à une réunion pour voter, en assemblée générale privée, la formation du bureau, et pour entendre les résolutions prises par celui-ci.

A notre vive surprise, nous fûmes obligés de constater que les portes de la salle des fêtes de Saint-Germain, que nous avions louée, étaient fermées. Après de multiples démarches, le maire nous apprit que la réunion était interdite. Personne n'avait été avisé. Et tel Louis XIV, de son bon vouloir, le préfet de Versailles interdisait notre réunion. Mais, de cette interdiction, il ne fut pas tenu compte. Puisju'il n'était pas possible de se réunir à la salle des fêtes, nos amis décidèrent de se rendre dans la forêt.

Un rendez-vous fut donné à la Croix de Nouailles, à 5 kilomètres de Saint-Germain. Des cars et des camions, qui avaient fait plusieurs voyages pour transporter les auditeurs, concentrèrent nos adhérents au milieu de la forêt. Un de nos amis nous offrit alors aimablement l'hospitalité dans sa ferme, et c'est ainsi que la réunion prévue pour Saint-Germain, eut lieu finalement chez notre camarade Morizet.

Avec moins d'une heure de retard, la réunion put se tenir. A Saint Germain, la police était affolée, et, à Versailles, le préfet ne savait où donner de la tête. Partout, on se demandait ce qu'étaient devenus les maraîchers, et, pour les retrouver, on fit survoler la forêt de Saint-Germain par l'avion de la préfecture de la Seine. Celui ci ne trouva le lieu de rassemblement qu'à la fin de la réunion. Et les conférenciers avaient terminé leurs discours lorsque le commissaire de police arriva. Il ne fit d'ailleurs rien pour entraver la réunion, se contentant d'écouter la fin des discours.

La réunion fut présidée par M. Bariller, maire de Bry-sur-Marne, président du Comité de Défense Paysanne de la région parisienne. Il donna la parole à Dorgères, qui exposa la situation. Au cours de son exposé, Dorgères déclara que la question de la grève avait été envisagée; il demanda aux assistants s'ils en étaient partisans. Des approbations unanimes répondirent à cette demande, et, pendant plusieurs minutes, les assistants crièrent en chœur : « La grève ! La grève ! » Henri Dorgères demanda alors aux maraîchers présents de le laisser prendre la responsabilité de déclancher la grève à un moment qui permettrait d'alerter la province et de faire, non seulement une grève de la banlieue parisienne, mais une grève de tous les approvisionneurs des Halles Centrales.

« Je veux prendre seul la responsabilité de lancer l'ordre de grève, dit Dorgères, afin de ne pas entraîner inutilement des camarades en prison. Mais, si je suis arrêté, que, derrière moi, se lève un militant pour venir prendre ma place et les responsabilités qu'elle comporte. »

Cette phrase fut accueillie par de longues acclamations, et les maraîchers répondirent. « Nous sommes tous prêts à vous remplacer. » Après Henri Dorgères, notre camarade André Fournié, président de Genneviliers, prit la parole au nom des jeunes. Enfin, pour clôturer la séance, notre président Bariller annonça que si Dorgères était arrêté, c'est lui qui, le lendemain, prendrait la place et les responsabilités du mouvement. Morizet, qui exploite la ferme du Piquenard, à Achères, où eut lieu cette magnifique réunion, réclama à son tour l'honneur de remplacer les chefs arrêtés.

Dans un grand enthousiasme, la réunion interdite, mais qui eut lieu quand même, se termina par le vote unanime d'une résolution concernant le principe d'une grève générale des maraîchers, qui durera jusqu'au jour où les maraîchers auront obtenu satisfaction.

Les maraîchers vont donc essayer par la grève d'obtenir des Pouvoirs Publics des mesures nécessaires à la défense de leur profession. **Cette expérience intéresse toute la paysannerie.** En effet, si elle réussit, le moyen pourra être généralisé, notamment par les producteurs de lait et par les éleveurs.

C'est donc avec la plus grande attention que les paysans doivent suivre cette expérience et doivent contribuer à sa réussite. Nous connaissons l'esprit qui anime nos camarades de la banlieue parisienne. Nous sommes convaincus que nous réussirons en dépit des moyens extrêmes que le gouvernement emploiera contre eux. Nous pouvons nous attendre à l'envoi de la troupe; nous pouvons nous attendre aux réquisitions; nous pouvons nous attendre à tout ce que l'esprit de haine et d'injustice mettra d'armes à la disposition d'un gouvernement férocement hostile aux revendications paysannes. Mais nos amis s'en moquent; ils ont pour eux la justice. ils lutteront jusqu'au bout, pour la faire triompher.

Ce journal ne vous coûtera rien...

si vous effectuez vos achats chez les nombreux commerçants, qui accordent une remise à nos adhérents, UNE SEULE EMPLETTE (chaussures, vêtements, chapeaux, lingerie, bijouterie, maroquinerie, quincaillerie, etc... etc...) PEUT VOUS REMBOURSER VOS 10 FR. DE COTISATION SYNDICALE...

BIEN MIEUX, sur toutes vos dépenses de ménage, ou d'exploitation, vous pouvez réaliser annuellement D'APPRECIABLES ECONOMIES et ce n'est là qu'un avantage accessoire du Syndicat.

Un Petit Maraîcher Nantais nous écrit

Saint-Jacques, le 22 décembre 1936.

Maintenant qu'elle est terminée, cette grève, après que le Gouvernement d'une part, et le Mouvement de Défense Paysanne, et les Fédérations, et les Syndicats, d'autre part, ont fait toutes leurs confidences au public, il serait peut-être bon qu'un petit maraîcher fasse entendre sa voix.

Parait qu'on a fait la grève. Pas celle des bras croisés, à coup sûr ! On est content de se reposer le dimanche, mais, tout du long des autres jours que le bon Dieu nous donne, et même quand « on est en grève », y en a pas pour obéir mieux que nous au Commandement : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front.

S'il n'y avait que des types comme nous, il n'y aurait bien sûr par besoin d'un Ministère des Loisirs, parce que des loisirs, on n'en a pas ! Et ce qui est encore plus étonnant peut-être bien, on n'en veut pas. Voyez-vous pas partir, à la belle saison, sur la Côte d'Azur, comme les cousins des usines, quel beau chantier qu'on retrouverait en rentrant ! Ou ben s'en aller maintenant aux Sports d'Hiver! Bonnes gens! faut-il pas savoir que faire de sa peau ! et pas avoir de mal à mettre des sous de côté, pour les jeter comme ça par les portières des wagons ! Enfin, chacun est libre, qu'on dit du moins. Et si ça leur chante... Nous, on n'est pas envieux des loisirs des autres, ni de leurs manières de vivre qui veulent singer celles des capitalistes. Et on pourrait être plus heureux quand même, parce qu'il nous en faut moins pour être contents de notre sort.

Tout ce qu'on demande, c'est de gagner notre vie, et celle de nos gosses : le malheur, c'est qu'on ne peut plus y arriver.

Pourquoi aussi que le Gouvernement s'en ferait parce qu'on crève de faim ? C'est-y pas un Compère de leur équipe qui a dit comme ça que le socialisme n'avait que faire de nous... parce qu'on est des arriérés, des indolents, des résignés... des laissés pour compte des milieux urbains... et patati et patata. Vous pensez ben qu'il n'y a pas grand mal que des bonshommes comme ceux-là claquent, même de misère !

Ils peuvent ben nous injurier tant qu'ils veulent, ce qu'on s'en moque ! Seulement faut pas que pour la matérielle les Messieurs du Gouvernement continuent à se f... de nous comme ils le font. Parce que, tout arriérés que nous sommes, on n'est pas quand même tout à fait idiots. Et aussi, parce qu'il y a des résignés, quand on les pousse à bout, qui ne sont pas les moins terribles.

Le Ministre de l'Agriculture a essayé de nous faire croire que c'est ceux de la Grande Culture qui font du tort aux vrais maraîchers. Si vous le connaissez, dites-lui donc de garder ses bobards pour les gars des villes. On n'est pas, bien sûr, à la page pour tout, mais pour ce qui est du métier ! On y va, aux Halles de Paris, quand c'est pas les uns, c'est les autres, et on sait sûrement mieux que lui à quoi s'en tenir. Mais quand même que la Grande Culture nous gênerait un peu, à qui la faute, hein ?

En tous cas, ça ne peut plus durer, quand même il y aurait tous les accords possibles entre le Gouvernement et nos Syndicats. C'est pas des mots qu'on veut, nous les petits : on veut que ça change, et que si le pain continue à augmenter, comme ça ne peut pas faire autrement, ça soit pas une raison pour qu'on ait peur d'en manquer. On ne demande pas que notre femme nous serve du poulet tous les jours, mais on veut pouvoir manger de la viande trois ou quatre fois par semaine. On n'a pas besoin de tous les beaux affutiaux des gars de la ville, mais on ne veut plus voir la bourgeoise chiâler parce que les gosses n'ont plus de sabots, et qu'elle peut pas leur en acheter, pas plus que de la laine pour nous tricoter des chaussettes. On ne demande pas de galette pour aller au bistro, mais on veut pouvoir payer notre propriétaire, et acheter le fumier dont on ne peut pas se passer.

Il y a déjà ben longtemps qu'on ronge son frein, mais quand il sera tout rongé...

Pierre CHATELLIER.

Madame ! Profitez de votre voyage à NANTES pour visiter le seul spécialiste de la Région en *Edredons, Couvre-pieds, Couvertures de laine, toute la literie, Lits d'enfants, layettes, chaises de table, Parcs, Babytrots,*

AU NID DOUILLET 2, rue Guépin — NANTES —

Maison de confiance.

Remise 5 % aux membres du Syndicat.

La Viticulture ne veut pas d'Office du Vin

C'est M. Barthe, député, président de la Commission des Boissons à la Chambre, qui le déclare avec force dans un article paru dans le « Journal du Commerce » le 10 décembre.

La position des représentants de la viticulture est à retenir.

Partisans de l'organisation professionnelle et de la collaboration entre viticulteurs, betteraviers et cidriculteurs, ils repoussent une organisation étatiste calquée sur l'Office du Blé.

Plus heureux que les producteurs de blé, ils ont pu obtenir du Gouvernement Laval, à l'époque des décrets-lois, la mise au point de leur statut professionnel.

Ce statut est exactement l'opposé de l'organisation du marché du blé.

Pour le blé tout est basé sur une taxation qul l'on cherche à faire respecter par une réglementation étatiste.

Pour le vin, au contraire, c'est par l'équilibre entre disponibilité et besoins que l'on cherche à obtenir les cours suffisants — c'est ce que nous avions proposé pour le blé.

L'organisation professionnelle du marché du vin a donné satisfaction aux producteurs. Elle leur a permis de redresser le marché depuis le mois de septembre 1935, époque à laquelle les cours du vin étaient, comme les cours du blé, complètement effondrés.

Ils ne sont pas victimes d'une taxation qui a empêché une hausse des cours depuis la dévaluation.

A. G. P. B.

Appel aux « Jeunesses Paysannes »

J'invite les jeunes paysans de la Loire-Inférieure, qu'ils soient patrons ou ouvriers, à nous aider pour former dans chaque commune une section de « Jeunesses Paysannes ».

Je suis à leur entière disposition pour leur donner les renseignements dont ils auraient besoin, ainsi que pour organiser des réunions de propagande dans leur région.

Je m'adresse surtout à mes amis du Sud de la Loire, où nous ne possédons pas d'adhérents. Je vous serais reconnaissant, mes amis paysans, si vous vouliez bien vous dévouer un peu. Dites-vous bien que travailler à l'organisation des paysans devient pour nous, paysans, un réel devoir.

J'attire aussi votre attention sur la nécessité de vous unir pour défendre votre famille, votre métier, votre patrie et aussi votre liberté.

A nous, les jeunes, de marcher en avant, unissons-nous autour du drapeau vert, couleur de l'espérance, pour chasser les spéculateurs, les politiciens professionnels qui nous divisent pour mieux nous exploiter.

Encore une fois, en avant ! c'est au chant de l'Hymne des « Jeunesses Paysannes » que nous aurons la victoire.

GAUTIER Fils,

Le Tertre, Noyal-sur-Brutz (L.-I.).

délégué départemental à la propagande.

Coopératives et Syndicats

A constater le développement des coopératives de ventes, depuis quelques années, on est en droit de se demander si la formule coopérative ne risque pas de supplanter la formule syndicale. Pour le blé, pour le lait, pour la pomme de terre, on ne parle plus que de coopératives, voir même de coopératives « champignon », de coopératives de « façade », contrefaçon de nos vraies coopératives.

Le syndicat devient alors une organisation de second rang, « faiblé et négative, une armée sans discipline, parce que sans obligations et sans sanctions, une société ouverte à tous les vents, dans laquelle on peut entrer et dont on peut sortir à volonté ». Ainsi l'affirmait récemment et avec la plus entière bonne foi, nous en sommes persuadés, l'un de nos meilleurs secrétaires de coopérative.

Il faudrait tout de même s'entendre. Prétendre que nous avons besoin de souscrire des parts sociales et de sentir l'autorité d'administrateurs pour maintenir notre fidélité à une société, est, malgré les apparences, se faire une triste opinion de la mentalité paysanne. Nous affirmons, au contraire, qu'entre syndicats et coopératives, il n'existe qu'une simple formalité statutaire exigée par l'acheteur et le législateur qui ne sont pas obligés, comme nous, d'avoir la même confiance dans nos organisations agricoles.

Non seulement syndicats et coopératives ne sont pas des doctrines qui s'opposent, mais la seconde ne résulte pas nécessairement de l'évolution du premier.

« Le Syndicat, écrivait récemment un cultivateur de Bretagne, est une réalisation sociale d'ordre moral très élevé, groupement des familles de la même profession dans la localité, base de la défense professionnelle.

» La Coopérative c'est une réalisation économique, une défense particulière qui aide à la vente d'un produit ou à l'achat de plusieurs autres. C'est une construction verticale de la Corporation, mais il est impossible de concevoir qu'elle en soit la base. **La seule base possible de la défense professionnelle dans son caractère spirituel et social, c'est le syndicat,** et le syndicat local, qui constitue la liaison étroite des ateliers de travail de la famille rurale. »

Nous demandons à tous les agriculteurs qui ont cru que leurs associations ne faisaient rien ou ne les défendaient pas pour telles ou telles raisons machiavéliques que d'aucuns leur susurent à l'oreille, de bien réfléchir et de comprendre enfin à quel mur elles se heurtent, à quel mur se heurtent aussi ceux des parlementaires qui cherchent à les défendre vraiment.

Et quand ils auront réfléchi, ils comprendront que dans le cadre des systèmes actuels, ils continueront à être broyés.

Le marxisme a gagné de vitesse le corporatisme parce que la paysannerie, troublée par des actions politiques diverses, n'a pas compris unanimement que son seul salut pouvait lui venir de ces formules saines que des vrais sociaux de grand cœur ont élaborées il y a plus de cinquante ans.

Corporation moderne à la française, ne se réclamant en aucune manière des systèmes du même nom des Etats totalitaires. — Corporation venant de la base qui sera bien la chose de ceux qui travaillent et de ceux qui paient ; Corporation qui remettra l'ordre dans la Nation, fera disparaître les haines et les turpitudes de la basse politique.

Nous adjurons ceux qui sont de bonne foi et qui n'ont pas encore compris, de se faire une opinion, non à travers toutes les stupidités tendancieuses répandues par ceux qui ont intérêt à tenir la famille paysanne en état d'infériorité, mais, au contraire, à la lumière des écrits et des doctrines des grands sociaux du siècle dernier, à la claire et saine pensée française.

« AGRICOLO ».

La Vie Syndicale

Section agricole de Couëron

Dimanche dernier, 27 décembre, eut lieu une importante assemblée des membres de la Section agricole de Couëron, au cours de laquelle M. Faivre prit la parole.

Au début de la séance, on procéda à l'élection de nouveaux membres du Bureau, qui se trouve ainsi constitué:

Président : M. Jean-Marie Bernier.

Vice-Présidents : MM. François Loyen et Auguste Sénard.

Trésorier : M. Francis Martin-Mabit.

Secrétaire : M. J.-M. Loyen, le Gué.

Secrétaire-adjoint : M. Martin-François Urien.

Conseillers : MM. Julien Loyen, Jean Chuniaud, Alexandre Barré, Pierre Philipon, Julien Bretéché, Charles Olivier, François Bretéché, Pierre Radigois, Francis Radigois, Henri Deniaud.

Le nouveau président, M. Jean-Marie Bernier, membre de la Chambre d'agriculture, qui succède à M. Olivier, décédé, remercia l'assistance de l'avoir élu et l'assura de son entier dévouement. Des réunions se tiendront régulièrement et une active propagande de défense paysanne va être entreprise dans la région.

Notre Syndicat est une force agissante qui défend inlassablement vos intérêts.

Contribuez à accroître cette force en nous présentant de nouveaux adhérents.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 28 Décembre 1936

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra	1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra
BŒUFS	8 40	7 50	6 40	9 20	5 05	4 12	3 20	5 70
VACHES	8 30	6 90	6 00	9 40	4 98	3 80	3 00	5 97
TAUREAUX	6 80	6 30	5 80	7 10	4 08	3 45	2 90	4 40
VEAUX	12 60	11 60	11 00	13 60	7 55	6 60	6 05	8 43
MOUTONS	15 00	11 20	9 10	16 30	7 50	5 25	4 00	8 15
PORCS	9 58	9 28	7 00	9 70	6 70	6 50	4 90	6 60

Du Jeudi 24 Décembre 1936

BŒUFS	8 20	7 30	6 20	8 90	4 92	4 00	3 10	5 50
VACHES	8 10	6 70	5 80	9 20	4 80	3 68	2 90	5 88
TAUREAUX	6 70	6 20	5 70	7 00	4 02	3 40	2 85	4 35
VEAUX	12 10	11 10	10 60	13 10	7 25	6 33	5 83	8 25
MOUTONS	15 00	11 00	8 90	16 30	7 50	5 17	3 90	8 15
PORCS	9 28	9 00	6 86	9 42	6 50	6 30	4 80	6 60

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFERIEURE : 127 bœufs ; 90 vaches ; 15 taureaux ; 110 veaux ; 200 porcs.

MORBIHAN : Néant.

VENDÉE : 205 bœufs ; 150 vaches ; 20 taureaux ; 10 veaux ; 40 porcs.

En raison des Fêtes du Premier de l'An, notre tirage étant avancé de 24 heures, nous ne pouvons publier les cours du jeudi 31 décembre.

A la Commission Interministérielle de la Viticulture

(SUITE DE NOTRE 1re PAGE)

Il faut reprendre quelques-uns des principes qui furent retenus le mois d'août dernier, lorsque quelques craintes subsistant encore, la Commission de coordination posa des règles précises qu'il convient d'évoquer et de retenir.

LES CINQ CONDITIONS SOLIDAIRES

a) Au début de chaque campagne, au moment précis où le pays est informé du chiffre global de la récolte, il doit être procédé à l'assainissement du marché; cet assainissement doit être total, c'est-à-dire qu'il doit être réalisé avec une sévérité qui assure un équilibre parfait entre les forces de la production et le besoin de la consommation.

b) Cet assainissement doit être fait de telle manière qu'il ne puisse exister, en fin de campagne, un stock anormal à la production, parce que la libération de ce stock, malgré toutes les précautions prises gênerait l'opération de l'échelonnement.

c) Cet assainissement exige la distillation immédiate et rapide des excédents.

L'outillage pour la distillation étant largement suffisant, les pouvoirs publics doivent exiger que la quantité de vin à détruire soit livrée aux flammes avant le 1er avril.

d) Le décret pris par application de l'article 8 doit être obligatoirement publié chaque année dans la seconde quinzaine d'août, c'est-à-dire avant le commencement des vendanges; il ne doit en aucune façon prévoir une sortie de chais supérieure au dixième de vin libre ou de 100 hectolitres par vigneron. Le second décret ne doit être pris que lorsque le prix de 11 fr. le degré (prix revisable pour tenir compte des frais d'exploitation) est, dans les conditions précisées à l'article 8 enregistré sur le marché.

e) Le financement des récoltes conformément au décret du 23 octobre 1935, est un droit pour tous les vignerons qui ont du vin libre. Le droit à l'avance doit être de 6 francs le degré.

***

Voilà synthétisées en quelques formules simples les conditions qu'il importe de toujours réaliser pour assurer « mathématiquement » « le plancher » à tous les vignerons, quelles que soient les régions où est cultivée la vigne.

CES CONDITIONS FORMENT UN BLOC

Ces obligations forment un bloc.

N'ACCABLONS PAS LA GROSSE PROPRIETE

Mais la grosse propriété, hier accablée par les prestations est exposée elle-même à payer très cher les excès et les atteintes portées à l'édifice législatif, parce qu'en fin de compte elle serait la première victime des difficultés que rencontrerait l'assainissement, qu'il s'agisse d'exonérations abusives ou d'une diminution importante de la consommation taxée.

Une explication à ce point du débat est nécessaire.

L'ARTICLE 8 EST INDISPENSABLE

L'article 8, j'ai l'honneur ici-même de le dire, donne et donnera des résultats certains, mais à la condition expresse que l'assainissement soit fait en totalité. Il suffirait qu'en fin de campagne il y avait un stock anormal de vin dans les caves pour que la panique que l'article 8 aurait empêchée pendant une grande partie de la campagne vienne jeter en fin de campagne le trouble sur le marché et peser lourdement sur le vin de la nouvelle récolte.

En d'autres termes, l'assainissement peut, comme pour la campagne 1934-1935, donner des mécomptes s'il n'est pas accompagné de l'article 8 mais l'article 8 ne peut donner de bons effets indiscutables que si l'assainissement est bien effectif.

Soyons francs.

L'ECHELONNEMENT DES VENTES DOIT CONTINUER A JOUER

Une question très délicate est posée à l'assemblée : « A la faveur d'une récolte très déficitaire, doit-on abandonner l'assainissement et libérer automatiquement tout le vin libre ? »

M. Barthe considère comme nécessaire d'appeler l'attention de l'assemblée sur la gravité qu'aurait une pareille mesure. L'article 8, tout le monde est unanime à le reconnaitre, a sauvé le pays ou, au moins, lui a assuré la sécurité. Il est à craindre que, si on abandonne l'échelonnement, on soit désarmé au début des prochaines campagnes. Il est possible que, l'an prochain, au commencement de la campagne, les prix du vin soient au-dessus du prix de base. Va-t-on tout libérer, et que se passera-t-il s'il y a, par la suite, une baisse possible ? Appliquer trop strictement le texte serait désarmer la viticulture et se préparer des temps difficiles.

M. Delon déclare que les coopératives ont été, dès le début, partisan de l'article 8. Elles se rallient à ce que vient de déclarer M. Barthe.

M. Boulay déclare qu'il faut conserver l'échelonnement. Le prix de 11 fr. qui, aujourd'hui, est fixé, est le prix de base en année normale, c'est-à-dire avec une bonne récolte. Ce n'est pas le cas pour cette campagne.

M. André, au nom des Ligues des petits et moyens viticulteurs, déclare rester fidèle à l'échelonnement et prie l'assemblée de demander le maintien.

M. Gunbert, de la Ligue des petits et moyens viticulteurs d'Algérie, affirme sa solidarité avec l'article 8.

M. Pétrier se déclare partisan de l'échelonnement, au nom du commerce méridional.

M. Gellie déclare qu'il faut faire confiance à la commission de coordination, sans oublier que, dans un certain nombre de régions, très déficitaires, même le prix actuel ne couvre pas le prix de revient.

M. Bernard (Sud-Ouest) déclare qu'il faut éviter l'accaparement. Il est partisan de l'échelonnement.

M. Barthe résume le débat :

— Il se dégage, déclare-t-il, que tous les orateurs ont affirmé excellent l'article 8. Ils en ont demandé le maintien.

D'autre part, il ressort que, dans certaines régions, le déficit est tellement grand que, dans ces régions, pour un grand nombre de vignerons, même les prix actuels ne correspondent pas au prix de revient; donc, pour ces vignerons, on peut dire que l'article 8 joue et doit jouer.

L'avis est donc que l'échelonnement demeure la base de l'action du Gouvernement, ce dernier devait permettre le ravitaillement normal du marché, suivant les avis que sera appelée à donner la commission de coordination.

Le résumé de M. Barthe produit une grosse impression et la proposition qui conclut rallie tous les suffrages avec enthousiasme. Par des applaudissements unanimes, l'assemblée donne son adhésion à l'article 8, qui doit être en toutes circonstances appliqué.

La séance est ensuite levée.

Pour bien réveillonner !...

Achetez chez HIDALGO de PARIS

vos ARTICLES de COTILLONS divers

Coiffures de style en papier, etc...

— Farces, attrapes, surprises —

PASSAGE POMMERAYE à NANTES

Au-dessous des Grands Dentistes de Paris

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 4 janvier. — Saint-Colombin, Nozay, Thouaré, Varades.

Mardi 5. — Le Bignon, Blain, Sion-les-Mines, La Chapelle-Launay, Riaillé, Varades.

Mercredi 6. — Assérac, Châteaubriant, Machecoul.

Jeudi 7. — La Chevrolière, Remouillé, Saint-Jean-de-Corcoué.

Vendredi 8. — Casson, Chéméré, Nantes.

Samedi 9. — Saffré, Quilly, Treffieux.

LE COIN DU VIGNERON

Les soins à donner au Muscadet 1936

(suite et fin)

L'excès de tanin se traduit par un goût âpre et astringent que la dégustation révèle très facilement. Les inconvénients de l'excès de tanin peuvent être de deux sortes.

1° La clarification est très difficile et demande une dose de colle souvent considérable. Si l'on met dans un verre de tels vins et que l'on ajoute quelques gouttes de colle à la gélatine, on voit aussitôt se former de gros flocons. Ce cas se présente en général dans les vins de presse, et surtout les vins de presse continue. Dans beaucoup de cas la meilleure utilisation de tels vins consiste à les employer pour taniser des vins trop pauvres en tanin. Quand la quantité de tanin n'est pas trop excessive, on peut l'éliminer par un collage énergique. (Voir plus loin la détermination de la dose de colle.)

2° Dans le cas de vendanges fortement pourries, l'excès de tanin se manifeste souvent par une teinte jaune ambrée, en même temps que par le goût astringent. Ces vins, tout en ayant un excès de tanin, sont beaucoup moins riches que les vins de presse continue et le tanin doit s'y trouver sous une autre forme. Un collage à une dose un peu supérieure à la dose normale suffit en général à leur rendre une couleur et un goût normaux.

Casse oxydasique. — Il ne faut pas prendre la couleur jaune due à un excès de tanin pour de la casse oxydasique. Cet accident est tout différent et peut se produire même dans des vins à dose de tanin normale. Il est décélé par l' « épreuve de l'air », qui consiste à exposer à l'air pendant 24 ou 48 heures un peu de vin mis dans un grand verre. Le vin se trouble, devient jaune brun. Il se forme souvent à la surface une pellicule irrisée, en même temps que la dégustation révèle un goût de vieux, d'oxydé. Il n'y a pas de traitement curatif de cette maladie. L'épreuve de l'air, qui devrait être faite avant chaque soutirage, permet de dépister les vins malades. Dans les années de pourriture, il est bon de faire l'épreuve de l'air, de suite sur le moût. Le remède préventif consiste à ajouter au vin une bonne dose d'acide sulfureux, sous forme de solution sulfureuse (10 à 15 grammes d'acide sulfureux par hecto), puis de soutirer au large contact de l'air. L'acide empêche la casse pendant que l'oxygène de l'air détruit le principe qui la provoque. L'addition d'acide sulfureux au débourbage permet de prévenir la maladie, quand on a des sulfureux empêche la casse pendant que l'oxygène de l'air détruit le principe qui la provoque. L'addition d'acide sulfureux au débourbage permet de prévenir la maladie, quand on a des vendanges très pourries.

Casse blanche. — Avant la clarification et la mise en bouteille il est bon de s'assurer que le vin n'est pas atteint de casse blanche. Pour cela une partie du vin (1/5 ou 1/4 de litre) peut être clarifié au préalable, comme nous allons l'indiquer plus bas. Le vin bien limpide est soigneusement décanté dans deux verres ordinaires, à défaut de tubes à essai. Dans l'un des verres (environ à moitié plein) on ajoutera 5 à 6 gouttes d'eau oxygénée du commerce et on agitera. Au bout de trois heures on examinera les deux verres comparativement. Si le verre traité présente le moindre louche, c'est que le vin casse. Dans ce cas on pourra essayer sur de petites quantités de vins clarifiés l'addition d'acide citrique à une dose correspondant à 50 ou 100 gr. par hecto, ou la désacidification par du carbonate de chaux (100 gr. par hecto). Chacun de ces essais sera soumis, comme nous venons de l'indiquer, à l'épreuve de l'eau oxygénée. Si l'un des essais ne casse pas, il sera déclaré satisfaisant et on pourra traiter le vin de cette façon. Le traitement au carbonate de chaux n'est pas légal et ne pourra être effectué que si le vin est réservé à la consommation personnelle. Il faudra ajouter le produit à la dose ainsi déterminée (par exemple 50 gr. d'acide citrique) avant la clarification, puis clarifier ensuite car le vin, s'il casse, pourrait se troubler pendant les deux ou trois semaines que met la colle à tomber.

Rappelons en passant que le fer rouillé favorise la casse blanche et qu'il est bon, avant les vendanges, de recouvrir tous les appareils en fer de vernis spéciaux isolants. Les vins qui cassent très fortement ne peuvent guère être guéris que par des soutirages répétés au large contact de l'air, opération qui a pour but de les faire casser au maximum, puis une clarification par un bon collage avec ou sans tanisage, suivant la constitution du vin.

Clarification. Détermination de la dose de colle. — La colle à la gélatine liquide est le produit le plus fréquemment employé dans nos régions et qui convient très bien aux vins de crus. Le premier essai à effectuer consiste à se rendre compte si le vin prend la colle. Pour cela il suffit de verser une ou deux gouttes de colle liquide dans un verre, ou mieux dans un tube à essai, contenant un peu de vin. Si à la suite de cette opération le vin se trouble en flocons plus ou moins denses, « flocule » comme on dit couramment, c'est que ce vin prend la colle. Dans ce cas on fera un essai de collage sur 100 ou 200 cm³ de vin. On peut utiliser pour cet usage les fioles graduées des pharmaciens, par exemple. Par exemple pour 200 cm³ de vin on ajoutera 2/10 de cm³ de solution de colle à la gélatine à 100 gr. par litre, au moyen d'un tube gradué. Cela correspond en gros à quatre gouttes de solution de colle (dose moyenne normale de colle). On agitera et on bouchera. Au bout de 24 à 48 heures on vérifiera que le vin s'est bien clarifié. Dans le cas d'un vin jaune ou astringent dont nous avons parlé au début de cet article, il faudra essayer des doses doubles, triples, quadruples, etc... et compléter l'examen de la limpidité de couleur du vin par la dégustation. Dans le cas de vins de presse continue on pourra essayer des doses égales à 10 fois, 20 et même 40 fois la dose normale. D'une manière générale on essayera une dose supérieure à la dose normale lorsque le vin traité comme il est dit plus haut à cette dose, et décanté dans un verre, prend encore la colle.

Essai de surcollage. — Supposons qu'après un traitement à cinq doses de colle le vin ne prenne plus la colle. Il faut encore vérifier que la dose de cinq fois la dose normale n'est pas trop forte, et qu'il ne reste pas un excès de colle dans le vin, ce qui aurait l'inconvénient de provoquer par la suite l'apparition de voltigeurs, et peut-être même de diminuer sérieusement sa qualité. Pour s'assurer, donc, que le vin traité à cinq doses n'en renferme pas un excès, on prend trois tubes à essai, ou faute de mieux, trois verres ordinaires bien propres. Ces trois verres sont remplis de vin bien limpide, clarifié à cinq doses. L'un des verres servira de témoin. Dans l'un des deux autres on ajoutera une goutte de colle, et dans le dernier une petite pincée très faible de tanin. Si ce dernier verre se trouble, c'est qu'il y a excès de colle dans le vin, autrement dit « surcollage », et il faut essayer non pas cinq doses mais quatre doses. Si c'est le second verre qui se trouble, il y a au contraire excès de tanin, et si le trouble est important il sera bon d'essayer une dose supérieure de colle. Le verre témoin sert de terme de comparaison.

Enfin, si au cours de l'essai initial le vin ne prend pas la colle, et seulement dans ce cas, il faudra taniser le vin à la dose de 10 à 15 gr. de tanin par hecto, avant de le coller à la dose normale de 10 gr. de gélatine par hecto (correspondant à 100 cm³ de gélatine en solution à 100 gr. par litre). **C'est le cas le plus fréquent dans les vins de Muscadet.** Là aussi il est bon de faire un essai préalable sur une petite quantité de vin pour s'assurer que la clarification marche bien de cette façon. On pourra opérer par exemple sur 1/4 de litre, ajouter une pincée de tanin puis cinq gouttes de colle à la gélatine à 100 gr. par litre. Si cet essai ne donne pas une limpidité satisfaisante au bout de quelques jours, il sera bon de s'adresser à un laboratoire compétent.

Le vin, une fois collé, la colle bien tombée, il sera bon de le soutirer, plutôt deux fois qu'une, en fûts légèrement méchés, afin de le séparer complètement des lies de colle. Puis il sera mis en bouteille à la fin de l'hiver, de préférence avec un siphon enfoncé progressivement dans la barrique. Les derniers litres seront filtrés ou décantés, et consommés de suite. Si toutes les précautions d'hygiène et de propreté ont été prises, les bouteilles bouchées avec des bouchons d'excellente qualité puis cirées et capsulées, pourront se conserver très longtemps, pour la plus grande joie des consommateurs.

Jean BOSC,
Ingénieur agronome.

(Reproduction interdite.)

P.-S. — Nous nous tenons à la disposition de tous les viticulteurs qui voudraient faire chez eux tous les essais exposés ici et auxquels ces explications ne suffiraient pas.

***

ERRATA. — Dans l'article précédent : 1°) 1re colonne, 38e ligne, lire au lieu de « soit de l'acide sulfurique du débourbage », « soit de l'acide sulfureux du débourbage ».

2°) 2e colonne, 9e ligne, lire au lieu de « goût de fourmi », « goût de *pourri* ».

Et rappelez-vous que pour les Fêtes

DE NOËL ET DU NOUVEL AN

les BILLETS ALLER et RETOUR

délivrés par les Grands Réseaux Français à partir du

Samedi 19 décembre 1936

sont exceptionnellement valables jusqu'au

Mercredi 6 janvier 1937

Les voyageurs peuvent rentrer à leur résidence le lendemain 7 janvier, s'ils ont pris à la gare de retour un train partant le 6 janvier avant minuit.

Cette validité spéciale vous permettra de passer agréablement ces fêtes en famille.

Préparez vos plus gros profits dès maintenant

SOIGNEZ VOS HERBAGES
SOIGNEZ VOS PRAIRIES

avec

L'ENGRAIS DES PRÉS
SALMON
PHOSPHO-POTASSIQUE

13 + 6 = 19 %

Le plus sûr...
Le plus économique...
des engrais de prairies

Prix basé sur celui des scories de plus grand dosage

6e Année de notre Champ d'expériences « METHODE HOLLANDAISE » du Lion-d'Angers

Nous rappelons que notre champ d'expériences « Méthode hollandaise » du Lion-d'Angers, qui a pour but de mettre en évidence la nécessité d'équilibrer toute fumure azotée et phosphatée par une dose suffisante d'engrais potassique, est cultivée sans fumier depuis 1930. Il vient après une défriche de prairie qui occupait, depuis une trentaine d'années, un bon sol de culture, suffisamment profond et perméable, de nature argilo-siliceuse, pauvre en acide phosphorique et en potasse totale et assimilable.

Comme les années précédentes, lorsqu'il s'est agi de pommes de terre, les trois parcelles reçurent en 1936 des scories à la dose de 800 kilos à l'hectare, du sulfate d'ammoniaque à la dose de 300 kilos à l'hectare avant la plantation, et du nitrate de soude à la dose de 200 kilos au premier binage. La parcelle centrale, comme depuis le début de l'expérience, ne reçut aucun engrais potassique, celle de droite reçut 300 kilos de chlorure à l'hectare et celle de gauche 600 kilos en même temps que les scories, environ deux mois avant la plantation.

Celle-ci eut lieu le 25 avril, en lignes espacées de 70 centimètres et à 45 centimètres sur la ligne, moitié en variété « Bintje », moitié en variété « Ronde Jaune ».

Comme les années précédentes, dès le milieu de juin, les signes caractéristiques du manque de potasse (port ramassé, feuilles gaufrées, à son métallique, avec brunissure à l'extérieur) se montrent dans la parcelle sans potasse pour aller en s'accentuant très rapidement jusqu'au dessèchement complet et prématuré des fanes.

Voici ramenés à l'hectare les rendements obtenus à la récolte :

Parcelle	Tubercules marchands (kilos)	Déchets (kilos)	Récolte totale (kilos)
Variété « Bintje »			
Avec 300 kilos de chlorure...	22.000	4.000	26.000
Sans potasse...	Néant	6.400	6.400
Avec 600 kilos de chlorure...	23.600	2.800	26.400
Variété « Ronde Jaune »			
Avec 300 kilos de chlorure...	15.000	3.500	18.500
Sans potasse...	Néant	4.800	4.800
Avec 600 kilos de chlorure...	17.500	2.500	20.000

Ces résultats confirment ceux de l'an dernier, à savoir que pratiquement la culture de la pomme de terre est devenue impossible dans la parcelle sans potasse puisque les rendements sont devenus insignifiants et qu'il n'y a pas de tubercules marchands. La forte dose de 600 kilos de chlorure de potassium donne, par rapport à celle de 300 kilos, un excédent de rendement appréciable en tubercules marchands,

Enfin, et c'est le point sur lequel nous désirons insister spécialement aujourd'hui, malgré six années de culture sans fumier de ferme, le rendement de la récolte dans la parcelle à fumure équilibrée est encore très bon, surtout avec la variété Bintje, qui a moins souffert des attaques de mildiou et dont le rendement atteint 26.000 kilos à l'hectare.

Loin de nous la pensée de ne pas accorder au fumier de ferme la place prépondérante qui lui revient à juste titre dans la fumure du sol ; mais il est tout de même intéressant pour les nombreux cultivateurs qui ne disposent pas de quantité suffisantes d'engrais de ferme, de savoir qu'il est possible, tout au moins pendant quelques années, d'obtenir d'excellentes récoltes par l'emploi d'une fumure complète et bien équilibrée aux engrais chimiques.

Par ailleurs, les très nombreuses expériences qui ont été faites, à base de fumier de ferme, pendant une dizaine d'années, par les Offices agricoles départementaux, ont également montré que, même avec une bonne fumure au fumier de ferme, il était indispensable d'apporter au sol un complément de fumure minérale bien équilibrée pour obtenir de fortes récoltes de qualité, seules rémunératrices en temps de crise ; le fumier devant plutôt être considéré comme la fumure organique nécessaire pour maintenir le fonds en bon état de fertilité, malgré l'enlèvement annuel des récoltes, et la fumure aux engrais chimiques apportant l'excédent de rendement qui procure le bénéfice.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr. par annonce de 5 lignes maximum 1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

152. — A vendre PLANTS DE VIGNE GREFFÉS, très sélectionnés dans les meilleures variétés de pays. S'adresser à Emériaud Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

166. — PLANTS DE FRAISIERS de la Vallée de la Loire, 200 variétés à gros et petits fruits, dont 35 remontantes, produisant de mai à octobre. Catalogue franco. Charles Caillé aîné, horticulteur, 105, rue Général-Buat, Nantes. (Téléphone 121-59.)

169. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées. Boutures et plants racinés : plants choix extra-beaux.

Blancs : Seibel 4986 (dit Rayon d'Or), 5409, 6468, 10868, Baco 22 A.

Rouges : Seibel 4643 (dit Roi des Noirs), 5437, 5455, 8365, 8745, 8916, Baco N° 1, Gaillard N° 2, Bertille-Seyve 2862 (dit Commandant), etc...

Très BEAUX PLANTS GREFFÉS, bien soudés et racinés, choix extra-beaux, greffons sélectionnés, greffe anglaise à la main sur 3309, Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot de Cinq-Mars, Malvoisie.

Hybrides nouveaux recommandés, greffés sur 3309 : Blancs : Seibel 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. Rouges : Seibel 5455, 7053, 8365, 8745, 8196, 10096, 11803.

Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1937, aux meilleures conditions possibles. S'adresser ALLARD Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

182. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à Robert-Morice, Sainte-Luce (L.-I.).

219. — TRES BELLES GRIFFES ASPERGES sélectionnées, Grosse Hâtive Argenteuil un an, extrafortes deux ans. Réussite printemps 1936, 95 %. Nombreuses références-lettres félicitations. Félix Jouis, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.)

224. — Profitez des bas prix actuels pour planter des POMMIERS. 10 pommiers tige 2 m., 8 à 10 cm.

Cinq minutes !... C'étaient cinq siècles pour l'anxiété grandissante dans le cœur d'Irène, à la vue de la physionomie glacée de son frère.

Sur son bureau il y avait une grande photographie représentant Myrtô vêtue de blanc et couverte de fleurs, comme le jour où le prince Milcza l'avait aperçue près du petit bois... Et cette vue fit monter au cerveau d'Irène une bouffée de colère jalouse.

Le prince laissa enfin sa plume et se renversa légèrement dans son fauteuil pour poser sur sa sœur ce regard qui gardait pour elle la dureté d'autrefois.

— Ma mère vous a appris, n'est-ce pas, ce que je comptais faire pour faciliter l'avenir de Terka, de Mitzi et de Renat ?

Elle répondit affirmativement, d'une voix étouffée par l'émotion qui la serrait à la gorge.

— Il y a quelques mois j'avais pour vous des intentions semblables, malgré l'impression peu favorable produite sur moi par votre malveillance à l'égard de celle à qui nous devons tant et qui s'est montrée, malgré tout, si patiente et si bonne à votre endroit. Mais il s'est passé depuis un fait montrant qu'il ne s'agissait pas seulement d'une jalousie, d'une antipathie passagère. Lorsqu'une femme, froidement, délibérément, inflige une blessure profonde à une autre femme qui ne lui a jamais fait que du bien, lorsqu'elle ne craint pas, dans sa rage jalouse, de lui faire croire ce qu'elle sait n'avoir jamais existé, pour avoir l'atroce plaisir de la faire souffrir, je n'ai qu'un mot pour qualifier un tel acte : je l'appelle une lâcheté perfide... Et j'avais jugé que celle qui s'en était rendue coupable n'était plus digne d'être traitée comme ma sœur.

Pâle et tremblante, Irène baissait les yeux. Il lui semblait soudain que tout s'écroulait autour d'elle...

— ...Cependant, sur l'instante demande de Myrtô, dont la charité ne connaît pas de limites, j'ai consenti à revenir sur cette décision. Vous aurez donc la même dot que Terka et Mitzi... Mais j'ai tenu à vous faire savoir que vous la deviez à Myrtô... à Myrtô seule.

Les lèvres serrées d'Irène s'entr'ouvrirent pour laisser échapper ces mots :

— De cette manière, je n'en veux pas...

— Oh ! à votre gré ! dit-il du même ton net et glacé. Mais ce n'est pas ainsi que se trouvera facilité le mariage riche et brillant rêvé par votre cervelle futile. Vous réfléchirez et vous me donnerez votre réponse demain.

Elle se leva brusquement, la colère lui montant au cerveau, avec une sorte d'affolement qui l'emportait hors d'elle-même...

— Pas demain... aujourd'hui ! Je ne veux rien d'elle, je la hais, cette hypocrite, cette intrigante...

Elle le vit tout à coup debout, son poignet se trouva enserré dans une main dure, des yeux étincelants d'irritation se posèrent sur elle, lui faisant baisser les siens...

— Vous osez l'insulter !... Misérable envieuse, je vous forcerai à lui demander pardon à genoux !

— Vous me faites mal ! bégaya Irène.

Il lâcha son poignet et, subitement redevenu maître de lui-même, dit avec un calme glacial :

— Je pense qu'en effet vous n'avez aucun besoin de mon aide pour votre avenir. Arrangez-vous à votre guise, je me désintéresse absolument d'une créature ingrate et sans cœur.

Elle sortit du cabinet de travail, frissonnante et presque livide. A ses oreilles bourdonnantes retentissaient les derniers mots de son frère... Elle gagna le salon et se laissa tomber sur un fauteuil, car ses jambes tremblantes refusaient de la porter.

Des soubresauts nerveux la secouaient des pieds à la tête. Le front contre le dossier du fauteuil, elle pleurait convulsivement, en se tordant les mains.

Une porte s'ouvrit tout à coup. C'était Myrtô, les bras remplis de fleurs dont elle venait orner les jardinières du salon.

— Irène ! dit-elle avec une surprise anxieuse.

La jeune fille se redressa brusquement comme si quelque venimeux insecte l'avait touchée, montrant son visage congestionné, couvert de larmes, et ses yeux brillants de fureur.

— Vous !... encore vous ! Ce n'est pas assez de m'humilier, de me faire jeter une aumône par lui !... Il faut encore que vous veniez jouir de ce que vous m'avez si bien préparé...

— Irène !... mais, Irène ! murmura Myrtô toute pâle.

— Je vous hais ! continua Irène avec exaltation. Vous n'êtes qu'une habile comédienne, vous avez bien joué votre rôle... Maintenant, vous faites de lui ce que vous voulez, et vous en profitez pour l'exciter contre moi, que vous détestez...

— Oh ! Irène, moi qui ai tout fait au contraire pour...

Un rire convulsif secoua la jeune fille.

— Ah ! vous croyez que je m'y laisse prendre ! Il y a tant de manières de s'arranger pour perdre les gens dans l'esprit de quelqu'un, tout en ayant l'air de parler en leur faveur !... Et lui, malgré son intelligence, tombe facilement dans le panneau... Tenez, regardez ce que je dois à votre bienveillante intervention près de mon frère...

Elle étendait son poignet, où se voyait la marque des doigts du prince Milcza.

— Il m'a fait cela, parce que je vous traitais comme vous le méritez... J'ai pensé un moment qu'il allait me tuer... Et vous croyez que je ne vous hais pas ?

Elle se tordit violemment les mains et se renversa sur un fauteuil, en proie à une terrible crise nerveuse.

Myrtô, effrayée, laissa tomber ses fleurs et se précipita vers la sonnette. Puis elle revint vers sa cousine et essaya de la calmer, mais vainement.

La comtesse Gisèle et Terka arrivèrent bientôt, puis le docteur Hedaï. Irène s'apaisait peu à peu, mais tout son corps demeurait agité d'un tremblement, et elle était en proie à une fièvre violente.

Sa mère, sa sœur et Myrtô se remplacèrent auprès d'elle pendant cette journée et la nuit suivante. Elle avait le délire et, avec des gestes d'effroi, elle murmurait :

— Il va me tuer... j'ai peur !

Myrtô posait alors sa main sur le front de sa cousine, et la malade se calmait un peu... Vers le matin, elle s'endormit sous la douce caresse de cette petite main infatigable, et le docteur Hedaï déclara d'un ton de vive satisfaction :

— Allons, mon inquiétude disparaît, nous n'aurons pas les complications cérébrales que je craignais. La comtesse a dû éprouver une violente commotion morale, et, comme elle est fort nerveuse, il en est résulté un excessif ébranlement qui se calmera peu à peu.

La fièvre tombait en effet, l'agitation s'apaisait, reparaissant seulement à des intervalles de plus en plus éloignés. Mais la malade demeurait silencieuse et sombre, un bruit de pas dans les corridors la faisait tressaillir, et, entendant prononcer par Terka le nom d'Arpad, elle fut reprise d'une recrudescence de fièvre.

— Il y a eu une terrible scène entre lui et elle, il me l'a dit hier, expliqua Myrtô à sa cousine surprise de l'effet produit.

Au bout de quelques jours, le mieux était définitif. Irène reprenait quelque peu ses forces abattues par la fièvre et la fatigue nerveuse. Mais elle demeurait songeuse et triste, malgré tous les efforts de sa mère, de Terka et de Myrtô, elle semblait fort peu pressée de quitter son appartement pour reprendre sa vie accoutumée.

(*A suivre*).

de tour, 50 fr. ; 10 à 12 cm., 70 fr., sur gare départ Ancenis ou Le Puiset-Doré, et tous arbres fruitiers. PLANTS DE VIGNE Muscadet, Gros-lot, Pineau, Gamay, etc... Hybrides racinés et greffés 5455, 4643, 4986, 7053, etc... Catalogue franco. J. Foulonneau, Le Puiset-Doré (M.-et-L.).

229. — A vendre SUPERBES POULETTES « Bleu de Hollande » en ponte, 35 et 40 fr. ŒUFS A COUVER même race, 1 fr. 25. S'adresser au Syndicat.

230. — A vendre, à moitié prix, UNE COUVEUSE « Coq » 60 œufs, état neuf. S'adresser au Syndicat.

231. — A vendre UNE JUMENT de cinq ans, capable tous travaux culture. S'adresser au Syndicat.

232. — A louer PETITE FERME dans propriété clos de murs, près Nantes ; terre, prés, vigne, verger, châssis, service d'eau, serre ; conviendrait à maraîcher ou horticulteur. S'adresser au Syndicat.

233. — A affermer, UNE FERME de 22 hectares ½, commune de Saint-Colombin, pour le 25 avril 1937. S'adresser au Syndicat.

234. — A vendre UN BEL ETALON NOIR, âgé de 2 ans ½, reçu pour la monte de 1937. S'adresser à M. Lepage, à Souvigné-sur-Sarthe (Sarthe).

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 143.53.

272. — JEUNE MENAGE désire place dans maison bourgeoise. Libre de suite. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

273. — On demande à louer pour le 23 avril prochain, UNE FERME de 15 hectares. S'adresser au Syndicat.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les *Cours officiels* des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 30 décembre.

Farine de froment	212
Blé	cours légal
Avoine grise ou noire	109
Avoine bigarrée	106
Sarrasin Bretagne	95
Orge indigène (Côtes-du-N.)	106
Orge Maroc	102
Maïs Indo-Chine	106
Son région, bonne fabricat.	76
Riz Saïgon N° 1	103

Fourrages

Paille de blé :

bottelée	245
pressée	245

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 24 décembre

VEAUX : 377. — Le kilo sur pied : 6.75 à 7.75 ; moyenne, 7.25. A déduire 0.80 pour la campagne ; moyenne, 6.45.

A la suite de l'avance du marché, des arrivages insuffisants ont provoqué une hausse sur les veaux.

BŒUFS : 11. — Le kilo net : Devant : 1re qualité, 3 à 3.50 ; 2e qualité, 2.25 à 2.75 ; 3e qualité, 1.50 à 2 fr. — Derrière : 1re qualité, 3.75 à 4.25 ; 2e qualité, 3 à 3.50 ; 3e qualité, 2 à 2.75.

MOUTONS : 21. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6.50 à 7 fr.; 2e qualité, 5 à 6 fr.

AGNEAUX sans tarifs.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 30 décembre.

Artichauts, les 12, 25 fr. — Betteraves, les 6, 3 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 50. — Céleri raye, les six, 4 fr. — Céleri blanc, les six, 3 . — Choux pommes, les 16, 9 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 4 fr. — Mâche, le kilo, 1 fr. 50. — Navets, la botte, 0 fr. 75. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 1 fr. 25. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Poireaux, la botte, 2 fr. 50. — Poires, le kilo, 4 fr. — Radis, les 12 bottes, 3 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. — Tomates, le kilo, 4 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 75.

Cours des Vins

MUSCADET	650 à 700
GROS-PLANT	300 à 400
SEIBELS	325 à 350
OTHELLO	250 à 325
NOAH : 19 francs le *degré-barrique*, nu, départ.	

Poil angora

Cours actuel : 150 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1re qualité.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Coco est infatigable depuis qu'il mange du riz. Donnez le riz à vos chevaux sous forme de "paddy" (riz non décortiqué) après l'avoir fait tremper une heure environ.

le RIZ

BUREAU DE PROPAGANDE
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS-2e

Employez l'EXPLOSIF AGRICOLE
pour dérocher, dessoucher, creuser rapidement vos fosses de plantation pour pommiers
Brochure illustrée gratuite sur demande à
R. POIRIER, ingénieur, CRAON (Mayenne)

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques
COMBINÉS BARRAL
5 COMBINÉS BARRAL pour traiter 500 œufs
13 francs
Adresser les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu, à
M. P. RIVIER
fabricant des COMBINÉS BARRAL
8, rue d'Alésia, Paris (14e)
(Prospectus gratis)

Fermentation des Cidres
RAPIDE, TOTALE
PRIX : pour 10 hectos : 10 francs
LABORATOIRES BOUFFORT
à FOUGÈRES (I.-et-V.)

CIDRE conservé, clarifié, coloré, guéri de toutes les maladies
par les
PRODUITS CIDRICOLES AMAND MARIE
LA MIXTURE qui le conserve doux toute l'année, l'empêche de devenir dur, aigre, noir ou filant.
LA POUDRE qui lui donne la belle couleur et l'aspect d'un cidre de grand cru.
Toutes Pharmacies et Laboratoires AMAND MARIE, à Vire (Calvados)

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Bœuf. — 1re catégorie, 6 à 12 fr. ; 2e catégorie, 3.50 à 4 fr. ; 3e catégorie, 2 à 3 fr.

Veau. — 1re catégorie, 6 à 11 fr ; 2e catégorie, 5.60 ; 3e catégorie, 4 à 5 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 9 à 10 fr.; 2e catégorie, 7 à 8 fr. ; 3e catégorie, 5 fr.

Porc. — 4 fr. à 7 fr. 50.

Beurre. — 7 fr. à 9 fr. 25.

Poulets. — 6 fr. à 7 fr. 50.

Lapins. — 5 fr.

Œufs. — La douzaine : 8 à 9 fr.

ANCENIS

Poulets, la livre, 3.50 à 4.25 ; canards, 3 à 3.25 ; lapins, 2 à 2.50 ; oies mortes, 3 à 3.25 ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr.; beurre, la livre, 7.50 à 7.75 ; œufs, la douzaine, 7.25 à 7.75 ; veau, le kilo, 5.50 à 6 fr.; porc, 5.75 à 5.85 ; porcelets, 100 à 110 fr.

CANDÉ, 28 décembre.

Les 100 kilos : Blé, 143 fr.; orge, 105 à 110 fr.; avoine, 110 à 115 fr.

Poules, la couple, 22 à 26 fr.; poulets, la couple, 26 à 30 fr.; canards, la couple, 20 à 26 fr.; oies courantes, la couple, 36 à 44 fr.; oies, grasses, le kilo, 6.50 à 6.75; lapins, la pièce, 8 à 12 fr.

Œufs, la douzaine, 7 à 7.50 ; beurre, la livre, 6.50 à 6.75.

Porcs gras, le kilo, 5.60 à 6 fr.; porcs maigres, le kilo, 5.60 à 6 fr.; porcillons, la pièce, 110 à 160 fr.

NOZAY, 28 décembre.

Avoine, 103 à 105 fr.; seigle, 108 à 110 fr.; orge, 98 à 100 fr.; sarrasin, 90 fr..; son, 85 à 86 fr.

Les 500 kilos : paille de blé pressée, 135 à 140 fr.; foin, 120 à 130 fr.

Beurre, le kilo, en gros 12 fr., au détail 14 à 14.20; œufs, 6 fr.

Poulets jeunes, la couple, 16 à 26 fr. (8 fr. le kilo vivant) ; lapins, la pièce, 10 à 13 fr. (5 fr. le kilo vivant) ; oies grasses, la pièce, 22 à 28 fr. (4.50 à 5 fr. le kilo vivant).

Le kilo sur pied : génisses lourdes, 3 à 4 fr.; bœufs, 3.40 à 3.70 ; vaches, 2.40 à 2.75 ; veaux, 5.50 à 5.75 ; moutons, 4.50 à 4.75 ; porcs gras, 5.70 à 5.90.

Porcelets laitons de six à huit semaines, 100 à 130 fr.; porcelets de deux à trois mois, 140 à 200 fr.; courantins de trois à quatre mois, 210 à 300 fr.; jeunes truies adultes, 250 à 340 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 30 à 35 fr., moyens 26 à 30 fr., petits 20 à 24 fr.; œufs, la douzaine, 8 à 8.40 ; beurre, le demi-kilo, 7 à 8.50. Veaux, 6 à 6.50 le kilo.

LA ROCHE-BERNARD

Froment rouge, 140-145 fr.; blanc, 138-140 fr.; avoine, 110-115 fr.; blé noir, 90-95 fr.; seigle, 88 fr.; orge, 88 fr. Foin et paille, 110 fr. les 500 kilos.

Poulets, la couple, gros 32-33 fr., moyens 26-30 fr., petits 20-25 fr.; canards, la pièce, 12-15 fr.; oies, 32-35 fr.; pigeons, la couple, 9-10 fr.; lapins, la pièce, 14-18 fr.; œufs, la douzaine, 8-8.50; beurre, la livre, 7.50 à 8 fr.

Cidre, la barrique, 70 fr., droits en sus.

Le kilo sur pied : bœufs gras, 3.25 à 3.60 ; vaches grasses, 2.75 à 3.10 ; taureaux, 2.30 à 2.65 ; veaux de lait, 5 à 6.20 ; moutons, 5.10 à 6 fr.; porcs, 5.30 à 5.75 ; bœufs de travail, la paire, 3.800 à 4.900 fr.; vaches laitières, 1.300 à 1.600 fr.; veaux, la paire, 2.400 à 3.000 fr.; génisses, la pièce, 1.100 à 1.300 fr.

CLISSON

Blé, 143 fr.; farine, 212 fr.; avoine, 125 fr.; blé noir, 105 fr.; son, 82 à 84 fr.; pommes de terre, 35 à 40 fr.; haricots brézins, 225 à 290 fr. Foin, les 500 kilos, 175 fr.; paille, 130 à 140 fr. Poulets, la couple, gros 30 à 35 fr., moyens, 25 à 29 fr., petits 22 à 24 fr.; oies, 25 à 35 fr. pièce ; lapins, 8 à 15 fr. pièce. Denrées : œufs, la douz., 9 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8 fr. Bœufs gras, le kilo sur pied, 2.50 à 3.75 ; de travail, la paire, 3.500 à 6.000 fr.; vaches grasses, 2.50 à 3.75 ; laitières, 1.500 à 3.000 fr.; veaux, 5 à 5.50; porcs, 5.80; porcs de lait, 200 à 250 fr.

SAINT-PERE-EN-RETZ, 28 décembre.

Bœufs gras, 2e qualité 3.30, 3e qual. 2.50 à 2.65; vaches grasses, 2 à 3 fr.; jeunes bœufs, taures et taureaux maigres, 1re qualité 3.80, 2e qual. 3.30, 3e qual. de 2.90 à 3.10.

Vaches pleines ou en lait, 1.000 à 2.500 fr. pièce

Hausse de 100 à 150 fr. par tête pour bons animaux.

LA LIMOUZINIERE, 29 décembre.

Bœufs gras, 1re qualité 3.75, 2e qual. 3.20, 3e qual. 2.80 ; vaches grasses, 2e qualité 2.80, 3e qual. 1.30 à 1.50.

Vaches pleines ou en lait, 1re qual. 2.550 fr., 2e qual. 1.900 fr., 3e qual. de 600 à 1.000 fr.

Hausse de 10 à 20 %.

Documentation gratuite N° P sur demande
Vente par la Cie de St Gobain
Dpt Cial des Produits Chimiques
1 pl. des Saussaies PARIS
et ses Agents régionaux
PARTOUT S'EST IMPOSÉ LE
POTAZOTE
de la Sté Chimique de la Grde Paroisse.
Un résultat entre MILLE (sur culture de pommes de terre) — M. Pierre LOUET, à Nénac (Loire-Inférieure) fumure courante sans Potazote 9 000 kgs — fumure courante AVEC POTAZOTE (350 kgs) 15 000 kgs

LA TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (1 flacon suffit pour détruire 1.500 taupes).
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.
Le flacon fr. (Franco contre mandat)
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)
PRIX ACTUEL : 9 FRANCS

les engrais AZOTÉS augmentent la QUANTITÉ et la QUALITÉ des récoltes
SULFATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE CHAUX
AMMONITRATES
NITRATE DE SOUDE
CIANAMIDE
POTAZOTE
NITROPOTASSE
SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTÉS
5, rue Anizon, Nantes

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ DES TERRES PAUVRES EN CHAUX
SCORIES THOMAS
ÉCONOMIQUES
Toujours à la base d'une belle récolte!
PUBLICITÉ H. DANNAUD PARIS

DOCKS de l'Ouest

Sté Anne d'alimentation et d'approvisionnement - Magasins Bleus
600 Succursales dans 10 départements

RÉCLAME DE JANVIER

ÉPICERIE.

CAFÉ extra « Mon Café » avec 2 tickets,	au lieu de	4 80 le paq. et 250 gr.	4 50
THÉ CEYLAN (paquetage d'origine),	—	2 50 le paquet 50 gr.	2 20
THÉ CEYLAN (paquetage d'origine),	—	4 75 le paquet 100 gr.	4 25
CONFITURE DE FRAISES pur fruit, pur sucre,	—	1 90 les 250 gr.	1 65
COMPOTE DE POMMES	—	3 90 la grande boîte	3 25
BISCOTTES du Docteur BLANDIN,	—	5 25 la boîte	4 75
FLAGEOLETS	—	1 65 les 250 gr.	1 45
FILETS de MORUE	—	3 50 la boîte	3 20
CHARBON de PARIS	—	1 95 le paquet	1 75
SAVON en poudre oxygéné « DUCHESSE ANNE »,		Le paquet	1 60

VINS FINS - LIQUEURS.

BEAUJOLAIS	au lieu de	5 » la bte 75 cl.	(Verre en plus)	4 60
QUINQUINA ST-BART	—	13 » le litre	—	11 75
SAINLUC vin rouge supérieur 12° traité par le froid,	—	3 30 —	—	3 »
CASSIS de DIJON	—	15 75 —	—	14 75

RHUM St-BART 46°
Vieux Martinique Grand Arôme
le litre 26 » — le 1/2 litre 14 »
le 1/4 litre 7 25 — le flacon dégustation (logé) 2 » (Verre en plus)

BONNETERIE - MÉNAG

CHEMISES coton pour homme,	au lieu de 15 »	la chemise	13 »
Série de 3 CASSEROLES émail fantaisie,	— 18 »	la série	10 »
BALANCES MÉNAGÈRES force 5 kilogrammes,		la balance	50 »
BOITES à ORDURES		la boite	37 50
ROULEAUX papier fantaisie pour armoire,		le rouleau	2 »
FLACON GLYCERINE		le flacon	3 75

Les "DOCKS de l'OUEST" traitent leurs VINS ROUGES par le FROID
Le froid seul supprime le dépôt et donne aux Vins le maximum de qualité et de limpidité
TIMBRES-PRIMES sur tous les articles (essence minérale exceptée)

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & Cie, 57, rue Saint-Clément. — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.683-Nantes.